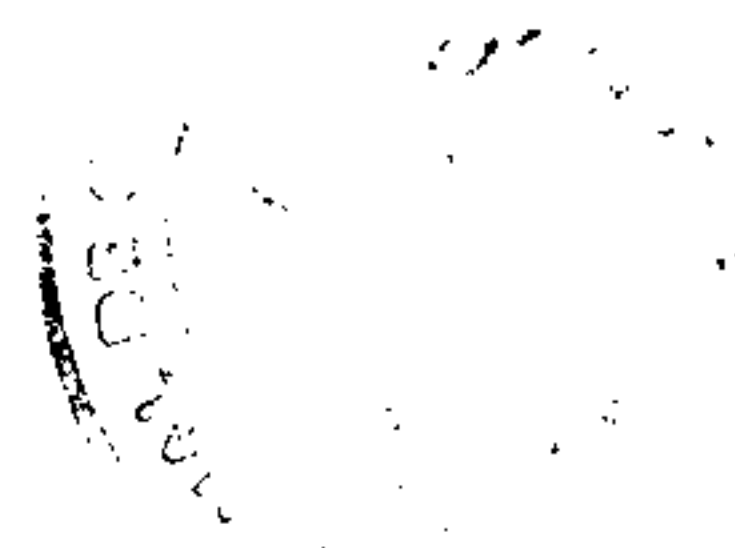


19 NOV 1995



SOPRORGA

S.A. au capital de 39 479 300 F
Siège social :
Tour Pleyel 153 Bd A. France - 93200 St Denis
R.C.S. de Bobigny B 552 002 255 00263



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

lundi 13 novembre 1995

PROCES - VERBAL

L'an mille neuf cent quatre vingt quinze et le lundi 13 novembre à 14 heures, les actionnaires de la société SOPRORGA, société anonyme au capital de 39.479.300 F divisé en 394.793 actions de 100 F chacune, toutes entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation adressée à eux, suivant lettre datée du 26 octobre 1995.

Il a été établi une feuille de présence, signée lors de l'entrée en séance par tous les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Hermann NIEHUES préside l'assemblée en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Yves COGREL est appelé comme scrutateur.

Madame Sylvie CABANES est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 394.793 actions, soit la totalité du capital social, et que l'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Sont déposés sur le bureau à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- les doubles des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence signée de tous les actionnaires présents,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions,
- la liste des administrateurs,
- la liste des actionnaires.

L'Assemblée a été convoquée à ces jours, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Commissaire aux Comptes, titulaire et suppléant,
- Pouvoirs.

Le Président ouvre la discussion générale et déclare se tenir à la disposition des actionnaires qui auraient des questions à poser.

Après délibération, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises à la voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne le Cabinet A.C.L. Audit, Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Gilles GUFFLET, Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice de l'an 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

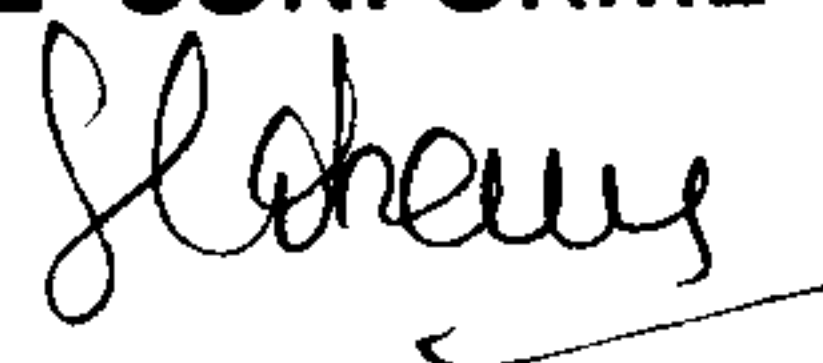
DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent projet de résolutions à l'effet d'accomplir toute formalité que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

CERTIFIE CONFORME



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.